



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 12 Novembre 2020

Question n°12

Modification du tableau permanent des emplois au 1er janvier 2021

L'an deux mille vingt, le **12 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 28 Octobre 2020.

19 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 2 étaient représentés et 3 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Eric BOILLETOT, François BRESSON, Patrick CARDOT, Maryse GARNICHET, Yves TESTON, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Jacky CHIPEAUX, Patrick DEMOUGE, Arnaud DOYEN, Patrick MIESCH, Eric PARROT.

Étaient représentés : Daniel MEUNIER pour Michel GALMICHE, Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN.

Avaient donné procuration : Benoît CORNU à François BRESSON, Luc SENGLER à Eric BOILLETOT, Maxime BELTZUNG à Hervé UHLEN.

Était excusée : Nathalie CASTELEIN

Étaient absents : Alain FESSLER, Serge MARLOT, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMAIN.

Secrétaire de séance : Eric BOILLETOT

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	24

Vote		
Pour	Contre	Abstention
24	0	0

Date de Convocation : 28 Octobre 2020

Date d'affichage : 27/11/2020

DELIBERATION

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°10 du 17 Octobre 2019 modifiant le tableau permanent des emplois,

Vu la délibération n°11 du 12 Novembre 2020 arrêtant le ratio d'avancement de grades pour 2020,

Le Président rappelle que le tableau des emplois permanents pour l'exercice 2020 a été arrêté par délibération N° 10 du 17 octobre 2019 comme suit :

GRADE(S) ASSOCIES	CATEGORIE	Effectif	Pourvus
Adjoint Administratif	C	2	2
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Adjoint technique	C	1	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1
Attaché	A	1	1
	Total	7	6

Suite à la délibération n° 11 du présent Comité Syndical, le Président propose de créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2020 afin de nommer l'agent concerné par l'avancement de grade.

Le poste de technicien principal 2^{ème} classe, laissé vacant par l'avancement au grade de technicien principal 1^{ère} classe, fera l'objet d'une suppression après avis de la commission paritaire correspondante début 2021.

	Suppression	Création	Observation
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	/	1	Avancement de garde

Après prise en compte de ces modifications, le tableau annuel des emplois se présenterait donc comme suit au 1^{er} décembre 2020 et 1^{er} janvier 2021 :

GRADE(S) ASSOCIES	CATEGORIE	Effectif
Adjoint Administratif	C	2
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1
Adjoint technique	C	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1
Attaché	A	1
	Total	8

Au 1^{er} janvier 2021, le tableau des emplois permanent serait identique à celui du 1^{er} décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la création d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe au 1^{er} décembre 2020,
- D'approuver les modifications apportées au tableau des emplois permanents à compter du 1^{er} décembre 2020 et de valider ce même tableau au 1^{er} janvier 2021,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,

Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du 13/11/2020
et de la publication le 17/11/2020